
Conclusion de la séance et signatures du Président et des secrétaires, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Louis Legendre (de Paris), Claude Duval (de l'Aube), Jean Guimberteau, Jean-Marie Claude-Alexandre Goujon, Jean-Marie-François Merlino, Didier Thirion, Ferdinand Guillemardet, Claude Blad, Jacques Antoine Balmain, Jean-Jacques-Joseph Serres

Citer ce document / Cite this document :

Legendre (de Paris) Louis, Duval (de l'Aube) Claude, Guimberteau Jean, Goujon Jean-Marie Claude-Alexandre, Merlino Jean-Marie-François, Thirion Didier, Ferdinand Guillemardet, Claude Blad, Balmain Jacques Antoine, Serres Jean-Jacques-Joseph. Conclusion de la séance et signatures du Président et des secrétaires, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21706_t1_0525_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyens, Barailon, Chamborre, Reguis. Suppléans, Bonnemain, Rivière, Vénard (162).

[*Résultat du dépouillement du scrutin pour le complément du comité d'Agriculture et des arts.*] (163)

Citoyens, Barailon, a réuni	41 voix
Reguis,	28
Chamborre,	24

Suppléans, Bonnemain,	24
Vénard	20
Rivière,	17

Certifié véritable par nous représentans du peuple, commissaires nommés pour le dépouille-

ment du scrutin du 17 brumaire l'an III de la République une et indivisible.

LECOMTE, COLLOMBEL (de l'Orne),
MÉJANSAC, NOAILLY, HÉRARD.

La séance est levée à quatre heures (164).

Signé, LEGENDRE, président, DUVAL (de l'Aube), GUIMBERTEAU, GOUJON, MERLINO, THIRION, secrétaires.

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, GUILLEMARDET, C.A.A. BLAD, BALMAIN, J.-J. SERRES (165).

(162) P.-V., XLIX, 41-43. Rapporteur anonyme selon C^o II 21, p. 23. *Débats*, n° 776, 682-683; *M. U.*, XLV, 295-296.

(163) C 322, pl. 1368, p. 21.

(164) P.-V., XLIX, 43. *J. Fr.*, n° 773; *Moniteur*, XXII, 457. *M. U.*, XLV, 288, indique 3 h et demie. *J. Perlet*, n° 775 donne 3 heures.

(165) P.-V., XLIX, 43.